

**Déclaration de mise en place et d'exploitation d'une station fixe de distribution de gasoil en vertu du règlement grand-ducal du 26 juillet 1999 concernant les stations fixes de distribution de gasoil dont la capacité totale des dépôts est supérieure à 300 litres et inférieure ou égale à 20.000 litres en matière d'établissements classés**

(N° 0411010101 suivant règlement grand-ducal modifié du 10 mai 2012 portant nouvelles nomenclature et classification des établissements classés)

à envoyer en 2 exemplaires à :  
Administration de l'environnement  
Unité Permis et subsides  
Autorisations d'établissements  
1, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette  
Téléphone: 405656-600

Le / la soussigné(e),

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

déclare par la présente (marquer d'une croix ce qui convient):

- mettre en place et exploiter une station fixe de distribution de gasoil comprenant les éléments mentionnés ci-dessous.
- continuer l'exploitation d'une station fixe de distribution de gasoil faisant l'objet de l'autorisation d'exploitation délivrée par \_\_\_\_\_, n° \_\_\_\_\_, du \_\_\_\_\_ et venant à expiration le \_\_\_\_\_  
Les éléments exploités sont ceux mentionnés ci-dessous.
- apporter des modifications à la station fixe de distribution de gasoil exploitée en conformité avec l'autorisation délivrée par \_\_\_\_\_, n° \_\_\_\_\_, du \_\_\_\_\_ ou déclarée en date du \_\_\_\_\_, de sorte qu'après modification, la station comprendra les éléments mentionnés ci-dessous.

**Eléments exploités:**

\_\_\_ réservoir(s) aérien(s) / souterrain(s) d'une capacité de \_\_\_\_\_ litres, destiné(s) au stockage de gasoil,

\_\_\_ réservoir(s) aérien(s) / souterrain(s) d'une capacité de \_\_\_\_\_ litres, destiné(s) au stockage de gasoil,

\_\_\_ réservoir(s) aérien(s) / souterrain(s) d'une capacité de \_\_\_\_\_ litres, destiné(s) au stockage de gasoil,

\_\_\_ pompe(s) distributrice(s),

\_\_\_ pistolet(s) de distribution ayant un débit de 40 / 90 / 140 litres/min.

L'exploitation ainsi déclarée prendra effet le \_\_\_\_\_

La station est situé à (adresse précise de la station de distribution):

rue et n° : \_\_\_\_\_

code postal et localité : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

signature

Annexe:

- Attestation d'une personne agréée en vertu de l'article 12.4 du règlement grand-ducal précité
- En cas de réservoir souterrain, joindre l'attestation de la personne agréée dont question à l'article 12 du règlement grand-ducal du 26 juillet 1999 précité et joindre une copie de l'autorisation d'exploitation venant à échéance

Note : les réservoirs à gasoil (n° 04110201) doivent être déclarés séparément.